

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 8 MARS 2007**

**L'AN DEUX MILLE SEPT  
LE HUIT MARS A DIX HUIT HEURES TRENTE,**

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 2 mars 2007 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice :	35
Présents :	28 puis 26
Porteur (s) d'un mandat :	5 puis 7
Absent (s) Excusé (s) :	/
Absent (s) :	2

**ETAIENT PRESENTS**

M. DORD, M. GATHIER, M. MILETTO, Mme PETREL, Mme CHANTEREAU MENDOLA, M. BRUYERE, M. FOUCRY, M. MESTELAN, M. FRUGIER, M. GRANGER, Mme BALABANIS, Mme PENNET, M. PIFFETEAU, Mme AUDENINO CAMPARDON, Mme DELACROIX DZIWINSKI, M. PHILIPPE, M. BUISSON, Mme MOLLAR, Mme BERT MARCAZ, M. BONNEMAYRE, M. GRUFFAZ, Mme CHARLETY, Mme AIMONIER DAVAT, Mme DUMANDAG, M. SERRA, Mme OLLIVIER, M. MAUCCI, Mme JACQUIER

**AVAIENT DONNE PROCURATION**

Mme POGUET à M. BUISSON  
M. SAVONNET à Mme PENNET  
Mme MOLLAR à M. FRUGIER (après le vote XXIII)  
Mme VIAL à Mme CHANTEREAU  
Mme CASANOVA à Mme CHARLETY  
M. MISSUD à M. LE MAIRE  
Mme OLLIVIER à Mme JACQUIER (après le vote XXIII)

**ABSENTS**

M. CABON  
M. BOILEAU

**SECRETAIRE** : (en l'absence de Mme CASANOVA et de M. MISSUD)

Mme JACQUIER

- 1. CONSEIL MUNICIPAL - Installation d'un Conseiller Municipal**  
Le Conseil Municipal confirme l'installation de Monsieur Marc BONNEMAYRE au Conseil Municipal en remplacement de Mme Gisèle PERRET BOUCQ.
- 2. THERMALISME – Information – Perspectives d'évolution -**  
Monsieur Thierry Dieuleveux, Président de l'Etablissement Thermal et Monsieur Jean-François Michel, Directeur, exposent la situation d'ensemble du thermalisme aixois. Ils présentent les éléments de son évolution, et détaillent les actions engagées pour répondre aux défis actuels, en répondant aux questions des conseillers municipaux.
- 3. ANCIENS THERMES - Information sur les travaux**  
Madame Anne Guiraud, Architecte, présente les travaux réalisés dans les Thermes Pellegrini et expose les différentes affectations des locaux rénovés.
- 4. AFFAIRES FONCIERES - Bilan annuel des opérations foncières et immobilières 2006 - Information**  
Le Conseil Municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions opérées au cours de l'exercice 2006 présenté pour information.
- 5. AFFAIRES FONCIERES - Boulevard Garibaldi – Echange de parcelles**  
Dans le cadre d'une régularisation, nécessitée par les travaux du Boulevard Garibaldi, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'échange sans soulte des parcelles de terrains (cadastrées BH 172 et 173) entre la Ville et Mme PERILLAT.
- 6. PERSONNEL COMMUNAL - Emplois saisonniers 2007**  
Le Conseil Municipal à la majorité approuve la création des postes saisonniers dont les services ont besoin en période estivale, (Divers services municipaux, police municipale, kiosque de billetterie, centre nautique).
- 7. PERSONNEL COMMUNAL - Régime indemnitaire des policiers municipaux**  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la délibération du 27 juin 2002, afin de prendre en compte des modifications réglementaires récentes. Le taux maximum individuel possible de l'indemnité spéciale de fonction est porté à 20 % du traitement brut.
- 8. OPERATION DE RENOVATION URBAINE - Création de l'emploi « Chef de projet »**  
Le titulaire du poste est actuellement sous statut de « collaborateur de cabinet ». A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création du poste « Chef de projet » qui permettra de lui attribuer un statut adapté à la réalité des missions exercées.
- 9. POLITIQUE DE LA VILLE - Contrat Urbain de Cohésion Sociale**  
Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer avec l'Etat de Contrat Urbain de Cohésion Sociale d'une durée de 3ans, qui permettra de conduire les actions de renforcement de la cohésion sociale sur le territoire aixois (emploi et développement économique, habitat et cadre de vie, santé, réussite éducative, citoyenneté et prévention de la délinquance). Le Conseil Municipal désigne également ses trois représentants au sein du comité de pilotage du dispositif.
- 10. CASINO GRAND CERCLE – Autorisation de jeux**  
A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la reconduction d'autorisation d'exploitation des jeux du Casino Grand Cercle pour la période du 1/11/2007 au 31/10/2011. Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise la signature d'un avenant au contrat de Délégation de Service Public pour tenir compte des évolutions réglementaires (types de jeux agréés par le Ministère).
- 11. MARCHES PUBLICS – Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget - Groupement de commandes**  
Les marchés passés dans le cadre du groupement de commandes avec la CALB pour les travaux de réparation, d'entretien et de construction des voiries et réseaux doivent être attribués par une Commission d'Appel d'Offres spécifique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne M. MILETTO (titulaire) et Mme CHANTEREAU (suppléante) comme représentants de la Ville admis à siéger à la CAO du groupement.

## **12. MARCHÉ PUBLIC - Assistance juridique - Avenant**

Le marché d'assistance juridique permanente avec un cabinet d'avocats est conclu pour les années 2006 et 2007. Compte tenu de la multiplicité des contentieux, le Conseil Municipal, à la majorité, autorise Monsieur le Maire à signer l'Avenant 1 avec le Cabinet d'avocats SINDRES LARIDAN.

## **13. MARCHÉS PUBLICS - Année 2006 - Information**

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés publics passés dans l'année 2006 en application de l'article 138 du Code des Marchés publics.

## **14. GARE INTERMODALE – Lot B – Poursuite de l'opération**

Le conseil municipal, à la majorité approuve :

- La désaffectation et déclassement du domaine public des terrains communaux concernés par l'opération.
- L'acquisition de terrain appartenant à Réseau Ferré de France.
- L'engagement de la Commune – Cession de droits à construire au profit de la Société Icade pour une SHON de l'ordre de 10.400 m<sup>2</sup> au prix de 115 euros par m<sup>2</sup> de SHON.
- La validation de la promesse de location longue durée de 122 emplacements de stationnement au profit de la société Icade.

## **15. TARIFS MUNICIPAUX - Tarifs municipaux – Complément au catalogue**

### Cimetière Municipal :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs des 29 caveaux pré-équipés, à savoir :

- petit caveau (3 places maximum) : 1715.02 €
- grand caveau (6 places maximum) : 3430.05 €

### Aire d'accueil des Massonnats :

Le fonctionnement de l'aire d'accueil des Massonnats a fait apparaître une distorsion dans le tarif facturé de l'électricité, aujourd'hui fixé à 0.20 € par kWh.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la décision de revenir au tarif 2006 de 0.15 € par kWh.

## **16. PARC NATUREL REGIONAL DES BAUGES – Approbation de la nouvelle Charte du Parc**

La nouvelle Charte concerne la période 2007-2019.

Son projet propose une collaboration rapprochée entre le Parc et ses villes ou ses agglomérations-portes, compte tenu des enjeux d'aménagement et de développement qui lient le massif et ses bassins urbains de proximité.

Les Communes, Communautés de Communes, villes-portes, et Communautés d'Agglomération, concernées par le périmètre de révision proposé par l'Assemblée des Pays de Savoie, sont aujourd'hui amenées à se prononcer sur ce projet de nouvelle Charte. Le Conseil Municipal à la majorité donne un avis favorable à cette nouvelle Charte.

## **17. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA SAVOIE – Conventions**

Dans le cadre des opérations d'aménagement nécessitant l'intervention sur les réseaux de distribution d'énergie électrique gérés par E.D.F., le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer, pour chaque opération, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le S.D.E.S.

## **18. CARREFOUR DU NETPTUNE - Transformateur route de St Innocent – Demande de subvention au SDES pour travaux d'amélioration esthétique**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention à hauteur de 60 % auprès du SDES pour la réhabilitation esthétique du transformateur électrique route de Saint Innocent (Carrefour du Neptune).

## **19. ENVIRONNEMENT - Captage d'eau potable du Puits de Mémard – Mise en place des périmètres de protection**

Le Plan National Santé Environnement prévoit la mise en œuvre des périmètres de protection pour l'ensemble des captages destinés à la consommation humaine pour 2010. Conformément à la législation en vigueur la déclaration d'utilité publique est indispensable pour autoriser les prélèvements d'eau, acquérir les terrains compris dans les périmètres de protection immédiate et grever de servitudes légales les terrains compris dans les périmètres de protection rapprochée des captages, afin de préserver les points d'eau contre toute pollution.

Pour le puit de Mémard, le Conseil Municipal à l'unanimité, sollicite l'aide financière du Conseil Général de la Savoie et de l'Agence de l'Eau tant pour la phase administrative (études, acquisition foncière, indemnisation de servitudes) que pour la réalisation des travaux de protection.

## **20. OPAC DE LA SAVOIE – Garantie d'emprunt « Le Septentrion »**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve à l'OPAC une garantie d'emprunt à 50 % d'un emprunt de 140.000 euros (Caisse des Dépôts) destiné à financer les travaux d'amélioration du foyer de 11 logements locatifs pour jeunes travailleurs à Aix-les-Bains (« Le Septentrion »).

## **21. ECOLE D'ESTHETIQUE PEYREFITTE - Anciens Thermes - Extension**

Le conseil municipal à la majorité autorise l'extension (500 m<sup>2</sup> environ) de l'École Esthétique dans les locaux des Anciens Thermes et autorise Monsieur le maire à signer la convention correspondante (loyer 5.000 euros / an).

## **22. FINANCES LOCALES - Décision Modificative et diverses mesures comptables**

### **Budget principal :**

Cette décision modificative s'élève à 559.782 euros en dépenses et recettes. Elle comprend des recettes nouvelles :

- . L'indemnité d'assurance obtenue à la suite des dégâts causés sur le plancher du gymnase des Prés Riants, lors des travaux de la toiture du bâtiment : 136.487 euros.
- . L'inscription de la subvention du Conseil Général au titre du Contrat Cantonal Jeunesse 2006, qui n'a été encaissée qu'en 2007 : 13.700 euros.
- . Un complément de subvention du Conseil Général pour les travaux au gymnase des Prés Riants de 47.066 euros, ...

En contrepartie, diverses dépenses supplémentaires ont été inscrites :

- . Suite à une demande de la Trésorerie Principale, il est désormais nécessaire de distinguer les dépenses réalisées sur la voirie en fonction du propriétaire de ces travaux (ex : France Télécom, Conseil Général, ...). Cette réaffectation entraîne un complément de crédits de 152.776 euros au titre des travaux réalisés dans le domaine de compétence du Conseil Général, le SDES (enfouissement des réseaux électriques), et sur le réseau de France Télécom.
- . 37.000 euros pour l'aménagement de jardins familiaux à Mouxy, sur un terrain appartenant à la ville.
- . 20.000 euros pour une participation de moitié à une étude sur la suppression du passage à niveau 15, conduite par RFF.
- . Diverses subventions et cotisations sont également attribuées pour un total de 10.156 euros : 5.000 euros pour le comité d'organisation des journées européennes de la jeunesse, 2.000 euros pour Vivre au conservatoire, ...

### **Parking :**

Cette décision modificative s'élève à 447 euros. Elle comprend des écritures d'ajustement concernant les amortissements sur les immobilisations acquises en 2006 et le transfert de crédit d'investissement pour financer divers équipements: terminal carte bancaire au parking de la Chaudanne, installation d'une caméra, ...

### **Eau :**

Cette décision modificative prévoit uniquement un transfert de crédit de 300 euros pour financer le paiement d'intérêts moratoires.

### **Diverses mesures comptables**

#### **Admissions de titres en non-valeur :**

Monsieur le Trésorier Principal présente un ensemble de titre émis entre 2002 et 2005 pour lesquels le recouvrement s'avère impossible. Le montant de ces titres s'élève à 705,55 euros.

#### **Remboursement des frais de déplacement professionnels**

Par courrier en date du 3 janvier 2007, Monsieur le Trésorier Principal attire l'attention de la Commune sur les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements de personnels pour des raisons professionnelles.

Ces modalités sont définies par le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, notamment en ce qui concerne les frais d'hébergement, dont le taux maximal de remboursement est fixé à hauteur de 60 €

Le Conseil Municipal fixe le montant maximum, soit un forfait de 60€ par nuitée, eu égard aux prix réellement constatés des hôtels, notamment en région parisienne.

#### **Renouvellement de l'adhésion de la commune au Conseil National des Villes et Villages Fleuris**

La Commune d'Aix-les-Bains est adhérente au Conseil National des Villes et Villages Fleuris.

Le Conseil Municipal reconduit l'inscription pour l'année 2007, pour un montant de cotisation de 300 €, les crédits nécessaires étant inscrits dans le cadre de la DM 1.

Le Conseil Municipal à la majorité approuve les décisions modificatives et les diverses mesures comptables citées ci-dessus.

**23. FISCALITE LOCALE - Vote des taux**

Afin de poursuivre la diminution de la pression fiscale de la Commune sur les ménages, le Conseil Municipal à la majorité, approuve la diminution de 0,05 % pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive du taux de la taxe d'habitation.

**24. FINANCES LOCALES - Attribution des subventions aux Associations prévues à la DM N° 1**

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-7, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution des subventions aux Associations.

**25. VOIRIE COMMUNALE - Dénomination de voie**

Suite à la proposition de M. Louis TERREAUX, Président de l'Académie de Savoie et de l'avis du Groupe de Travail Circulation, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la dénomination de la voie située entre le chemin des Grives et la Rue Française Giroud : « Rue Dom Albert BAILLY ».

**26. Chambre Régionale des Comptes – Information**

Le Conseil Municipal prend acte de la communication faite de deux jugements de la Chambre Régionale des Comptes, condamnant à titre définitif Monsieur G. Ferrari pour

- immixtion dans les fonctions de comptable public dans la gestion des deniers de la commune,
- la qualification de gestion de fait pour les opérations couvrant la période 1991 à 1995.

La séance est levée à 00 h 15

**Dominique DORD**  
**Député Maire d'Aix-les-Bains**